

## **Séance régulière du 7 novembre 2022**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle Lévis St-Yves, 2451, rue Camirand, le 7 novembre 2022 à 19 h.

À laquelle sont présents,

Monsieur Denis Bergeron, maire suppléant et conseiller au siège no 5, ainsi que Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Martin Harvey	Siège no. 1
Doris Jetté	Siège no 2
Régent Michaud	Siège no 3
Sylvie Lacoursière	Siège no 4
Georges Lysight	Siège no. 6

Tous membres du conseil formant quorum, chacune de ces personnes s'étant identifiée individuellement.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Denis Bergeron maire par intérim.

Assiste également à la séance Mme Diane Desjardins comme secrétaire de la séance.

Afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord lors de la présentation d'une proposition, il sera présumé que tous les membres du conseil présents sont d'accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

Le maire par intérim fait un retour sur ses activités durant le mois et l'avancement des divers dossiers administratifs, particulièrement les efforts pour le recrutement afin de combler les postes vacants du personnel et pour la tenue des élections au poste de maire.

### **260-11-2022 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Georges Lysight, appuyé par madame Sylvie Lacoursière et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PROCÈS-VERBAUX
  1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 octobre 2022
  2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 octobre 2022
3. CORRESPONDANCE
  1. Demande de la FADOQ- Club Ste-Angèle-de-Prémont
  2. Énercycle : communiqué sur l'augmentation des tarifs pour 2023
  3. MRC Maskinongé- protocole PSPS-006-2022
  4. Plainte de morsure de chien par M. Louis Grenier
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**
6. ADMINISTRATION
  1. Adoption des dépenses du mois d'octobre 2022
  2. Rapport du greffier-trésorier sur les recettes et dépenses au 31 octobre 2022
  3. Élections – suivi
  4. Recherche d'un DG – suivi (Mandat à Madame Trahan pour affichage)
  5. Mandat pour recherche d'une ressource comptable
  6. Prolongement de travail de Madame Nicole Gagnon
  7. Renouvellement de l'entente de service eau et égout avec Sainte-Ursule
  8. Infotech- achat de banque d'heures
  9. Offre de renouvellement forfaitaire pour 2023-Bélangier Sauvé, avocats
  10. Croix-Rouge- entente de service aux sinistrés
  11. Achat de drapeaux
  12. Demande de la FADOQ-Club Ste-Angèle-de-Prémont
  13. Hommage à Mathys Lessard-persévérance scolaire
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
8. TRANSPORT VOIRIE
9. URBANISME
  1. Embauche de Boubacar Gaye -technicien en urbanisme
10. ENVIRONNEMENT
11. LOISIR, CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE
12. AFFAIRE NOUVELLE
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
14. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

## **PROCÈS-VERBAUX**

### **261-11-2022 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 OCTOBRE 2022**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Harvey, appuyé par monsieur Régent Michaud et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2022.

### **262-11-2022 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 31 OCTOBRE 2022**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Harvey, appuyé par monsieur Régent Michaud et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 octobre 2022.

## **CORRESPONDANCE**

**263-11-2022** IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Georges Lysight, appuyé par monsieur Régent Michaud et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du courrier ci-après décrit :

1. Demande de la FADOQ- Club Ste-Angèle-de-Prémont
2. Énercycle : communiqué sur l'augmentation des tarifs pour 2023
3. MRC Maskinongé- protocole PSPS-006-2022
4. Plainte de morsure de chien par M. Louis Grenier

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **ADMINISTRATION**

### **264-11-2022 ADOPTION DES DÉPENSES DU MOIS D'OCTOBRE 2022**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pu prendre connaissance des comptes à payer dans la liste soumise au 31 octobre 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie Lacoursière, appuyé par monsieur Martin Harvey et résolu d'autoriser le paiement des dépenses courantes, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 octobre 2022 totalisant un montant de 274 868,82\$ tel que présenté.

Accessoires d'auto Leblanc Ltée	136,39 \$
Construction et agrégats Lessard	1 103,42 \$
Bélanger Sauvé, avocats	8 369,19 \$
Denis Bergeron	150,00 \$
Bernard Lessard Excavation Inc.	9 830,36 \$
Canadien National	889,50 \$
CNESST	64,97 \$
Excavation Arseneault	2465,79 \$
Environnement MCM Inc.	89,68 \$
Épicerie Jacques Lessard	17,22 \$
Félix Sécurité Inc.	71,29 \$
Cercle des Fermières	600,00 \$
Fourniture de bureau Denis	183,92 \$
Gagnon & Fils (1983) Inc.	49,15 \$
Groupe CLR	160,17 \$
Hydro-Québec	2 706,81 \$
BMR-Matériaux F.P. Inc.	151,40 \$
Ministère du Revenu du Québec	1 474,40 \$
Ministère des Finances	21 882,00 \$
Michel Lessard	3 727,49 \$
Pavage Gravel Inc.	2 684,10 \$
Fonds d'information	25,00 \$
MRC de Maskinongé	7 879,96 \$
SBM Membre du groupe DIJITEC	504,92 \$
Service Plus G.M.	5 102,02 \$
Sogetel Inc.	204,07 \$
Infotech	5,17 \$
Services techniques	15,23 \$
Ghislain Lambert	8 191,97 \$
Protection incendie CFS Ltée	607,58 \$
Librairie Poirier	422,39 \$
Bell Mobilité Inc.	65,88 \$
Pigeon Julie	120,67 \$
Dépanneur 350	593,37 \$
Bergeron Christine	81,90 \$
Les Entreprises A. Laporte et Fils	376,02 \$
Nordikeau Inc	412,76 \$
Veolia	279,17 \$

Les Constructions Coté	176 946,53 \$
Gagnon Moteur Électrique	210,39 \$
Qualilab Inspection Inc.	3 830,97 \$
Bergeron Électrique	2 568,02 \$
Les sentiers canins Maskinongé	571,50 \$
Michaël Desaulniers Desbiens	46,89 \$
FNX IINNOV	6 162,66 \$
François Lussier	109,19 \$
André Carle Architecte	2 299,50 \$
Boisvert Mini-Mécanick	269,05 \$
Kersia Canada Ltée	158,79 \$
Total	<b>274 868,82 \$</b>

**265-11-2022 RAPPORT DES RECETTES ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2022**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Régent Michaud, appuyé par monsieur Georges Lysight et résolu que ce conseil accepte le dépôt du rapport sur les activités financières de fonctionnement à des fins fiscales de la Municipalité au 31 octobre 2022 tel que présenté par la greffière-trésorière par intérim.

**266-11-2022 HOMMAGE À MATHYS LESSARD-PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

CONSIDÉRANT la réussite scolaire de Mathys Lessard, qui a poursuivi ses études et obtenu son diplôme d'études secondaires;

CONSIDÉRANT que ce conseil souhaite encourager et soutenir les étudiants dans la poursuite de leurs études;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Bergeron, maire par intérim et unanimement résolu que ce conseil félicite monsieur Mathys Lessard pour sa réussite scolaire, lui accorde un montant de 150 \$ pour témoigner de son soutien.

**267-11-2022 MANDAT À MADAME TRAHAN POUR AFFICHAGE**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie Lacoursière, appuyé par monsieur Régent Michaud et unanimement résolu d'autoriser Madame Karine Trahan à procéder à l'adhésion de la Municipalité aux trois organisme offrant des portails d'offre d'emploi municipaux et à afficher l'appel de candidature pour le poste de directeur général sur ces trois portails.

**268-11-2022 MANDAT DE RECHERCHE POUR RESSOURCE COMPTABLE**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Doris Jetté, appuyé par monsieur Martin Harvey et unanimement résolu d'autoriser une recherche de candidatures pour un poste temporaire à la comptabilité municipale afin de compléter les opérations de mise à jour des livres comptables en prévision de la préparation du Budget 2023.

**269-11-2022 PROLONGEMENT DE TRAVAIL DE MADAME NICOLE GAGNON**

IL EST PROPOSÉ par , appuyé par et unanimement résolu d'autoriser le prolongement de l'embauche de Madame Nicole Gagnon au poste de secrétaire-réceptionniste tant que le besoin subsiste.

**270-11-2022 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE EAU ET ÉGOUT AVEC SAINTE-URSULE**

CONSIDÉRANT QUE l'entente de fourniture de service de gestion de l'eau potable et de l'égout, autorisée sous la résolution numéro 178-07-2022, conserve un statut temporaire qui se renouvelle par mois ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Georges Lysight, appuyé par monsieur Régent Michaud et unanimement résolu que ce conseil renouvelle l'entente avec la Municipalité de Sainte-Ursule concernant le service de gestion de l'eau potable et de l'égout fourni temporairement par celle-ci.

**271-11-2022 INFOTECH- ACHAT DE BANQUE D'HEURES**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Régent Michaud, appuyé par monsieur Martin Harvey et unanimement résolu d'autoriser l'achat d'une banque de 26 heures auprès du fournisseur de logiciels informatiques INFOTECH, au prix de 2210 \$ plus taxes.

**272-11-2022 ENTENTE FORFAITAIRE RELATIVEMENT À L'ACCÈS AUX RESSOURCES JURIDIQUES DU CABINET BÉLANGER SAUVÉ :**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont souhaite renouveler l'entente de services forfaitaires proposée par Me Denis Beaupré du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette en date du 26 octobre 2022 pour l'année 2023;

ATTENDU QUE cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la Municipalité, moyennant une charge mensuelle forfaitaire fixe de 250 \$ plus taxes et déboursés :

- Toutes les communications téléphoniques avec la Municipalité qu'il s'agisse du maire, maire suppléant, du directeur général ou de l'inspecteur municipal et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la Municipalité, qu'il s'agisse du dossier général ou de dossiers spécifiques;
- Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de disposition légales ou jurisprudentielles particulières;
- La préparation du rapport annuel auprès des auditeurs de la Municipalité, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;
- Le support légal requis par le personnel de la Municipalité en période électorale ou référendaire, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du registre ou du vote par anticipation, du vote itinérant et lors de la tenue du scrutin;
- Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels il serait pertinent et dans l'intérêt de la Municipalité d'y attirer son attention, incluant la transmission de certains textes lorsqu'ils sont disponibles.

ATTENDU QU'il appert que cette proposition est avantageuse pour la Municipalité;

ATTENDU QUE la greffière-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fonds général de la Municipalité;

PAR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Georges Lysight, appuyé par monsieur Régent Michaud et unanimement résolu

1. QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
2. QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont retienne la proposition de services de Me Denis Beaupré du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette, relativement au renouvellement de l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 26 octobre 2022 et de du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, pour un montant mensuel de 250,00 \$ facturé aux trois mois, taxes et déboursés en sus.

**273-11-2022 CROIX-ROUGE- ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS**

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge a proposé de prolonger d'une autre année la lettre d'entente venant à échéance en février 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Georges Lysight, appuyé parx1 Martin Harvey et unanimement résolu d'autoriser la prolongation de la lettre d'entente Service aux sinistrés de la Société canadienne de la Croix-Rouge-Québec ainsi que la contribution requise au montant de 180 \$ pour la période de février 2023 à janvier 2024.

Le maire par intérim, Monsieur Denis Bergeron et la greffière-trésorière, Madame Karine Trahan sont autorisés à signer l'amendement no 1 de la Lettre d'entente de services aux sinistrés pour et au nom de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont.

**274-11-2022 DEMANDE DE LA FADOQ – CLUB STE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Harvey, appuyé par monsieur Régent Michaud et unanimement résolu d'autoriser le Club FADOQ de Ste-Angèle-de-Prémont à utiliser de façon sécuritaire, le réseau municipal sans fil donnant accès à internet afin de lui permettre d'offrir des cours d'ordinateur à ses membres, sans frais, à raison d'une fois par semaine pour environ 10 cours.

**275-11-2022 EMBAUCHE DE M. BOUBACAR GAYE, TECHNICIEN EN URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE le poste de technicien en urbanisme est présentement vacant;



CONSIDÉRANT QU'en attendant que le poste soit comblé, la municipalité de Sainte-Ursule consent à prêter monsieur Boubacar Gaye, technicien en urbanisme, à raison d'une journée de 8 heures/semaine au même salaire, soit 29 \$/heure, qu'il reçoit de la part de la municipalité de Sainte-Ursule.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Harvey , appuyé par madame Doris Jetté et unanimement résolu que ce conseil accepte la proposition de la Municipalité de Sainte-Ursule telle que présentée et embauche M. Boubacar Gaye à temps partiel sur une base régulière, aux conditions ci-avant mentionnées.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **276-11-2022 CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Régent Michaud, appuyé par Madame Sylvie Lacoursière et résolu de clore la présente séance à 20H13.

---

Denis Bergeron  
Maire  
séance

Diane Desjardins  
Secrétaire de la

***Je, Denis Bergeron, maire par intérim, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.***

Note : la prochaine résolution porte le numéro 278-11-2022